

Prises de notes lors du conseil municipal du 16 Décembre 2013 à 20 h 30, émises par Avenir-Porcheville.

Pour information, l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoit que le compte rendu du conseil municipal doit être affiché sous huitaine.

| | Présents | Absents | pouvoirs | | Présents | Absents | pouvoirs |
|---------------------|----------|---------|----------|------------------------------------|----------|---------|-----------------|
| LE BIHAN Paul | X | | | GARNIER Jean Jacques | | X | |
| LACOMBE Marie Laure | X | | | GUILLOUF Murielle | | X | |
| SARGENTO Christine | X | | | LARCHEVÊQUE Michel | X | | |
| DHONDT Monique | X | | | MANDON Michel | X | | |
| LUCE Eliane | X | | | MONEGO Eveline | | X | Mme Sargento |
| MARTINEZ Didier | X | | | MONNIER Catherine | X | | |
| SCOPEL Christian | X | | | QUINZIN Josiane | X | | |
| LABEGUERIE Maria | | X | | RIVA Francis | | X | |
| AUVRAY Yvette | X | | | TISON René | X | | |
| BRUNO Nunzio | | X | | VENTURA Nicole | | X | |
| DAIX Sébastien | | X | | THOMAS Fabrice (démissionnaire) | 0 | 0 | 0 |
| FABRE Martine | X | | | | | | |

Présents : 14 Absents : 8 Procurations : 1

Le conseil débute à 20 H 43

Le Conseil,

Adopte le procès-verbal du Conseil Municipal du 10 Octobre 2013.

Le Maire informations des décisions qu'il a prises. (AP : Nous constatons que cela faisait bien longtemps qu'il n'avait pas communiqué au public sur les décisions qu'il a prises !!!)

Vote, à l'unanimité, l'avenant de prolongation au marché de restauration avec Yvelines restauration. Le contrat devait s'arrêter au 31.12.2013 et il a été décidé de le prolonger de 3 mois, soit jusqu'au 31.03.2014 minuit !

Approuve, à l'unanimité, la Classe découverte Poney Club du 10 au 14 Mars 2014 pour les CE1, avec adoption de la participation des familles.

Il s'agit d'une classe découverte de 5 jours et 4 nuits dans le département 71. Le coût de revient pour les familles est de 82 € par enfant et 73 % du coût total est pris en charge par la commune. De même que la commune prend en charge le coût du voyage des 3 enseignantes qui participent à celui-ci. Il est indiqué que le versement de la participation des familles devra avoir lieu avant le départ.

Vote, à l'unanimité, la modification du règlement intérieur de la Bibliothèque avec le prêt de DVD. Il s'agit de voter le montant de la participation pour le prêt de DVD au public.

Madame Luce commence la lecture du règlement intérieur et Monsieur le Maire l'interrompt au point n°2 puisque les élus l'ont sous les yeux et qu'il ne s'agit que de l'ajout d'un paragraphe concernant le prêt de DVD et les pénalités en cas de perte ou de retard.

Il est indiqué que le prix de la carte annuelle est de 20 € et qu'en cas de détérioration ou perte d'un DVD il sera facturé un montant de 60 € à la personne concernée.

Vote, à l'unanimité, l'adhésion à l'agence d'urbanisme et de développement de la Seine Aval (AUDAS) pour les années 2014-2015-2016. C'est une association de loi 1901 qui a un rôle de conseil, d'aide et de soutien à la Mairie sur l'urbanisme de notre territoire : Seine Aval, Grand Paris et mémoire du territoire avec des études de carte, etc etc.

Vote, à l'unanimité, la demande de subvention pour l'enfouissement des réseaux de la rue des Voyers auprès de ERDF- SDY – France Télécom et du Département.

Monsieur Scopel commence la lecture du document qu'il a sous les yeux et Monsieur Le Bihan l'interrompt en lui disant qu'il lui fait grâce d'aller jusqu'au bout puisque tous les élus ont le même document sous les yeux.

Le coût total des travaux s'élève à 496 800 € HT mais nous ne connaissons pas le montant de la subvention demandée.

Vote, à l'unanimité, une Convention de mise à disposition à l'entreprise SOGEA Nord Ouest du transformateur électrique « Brennus » desservant le complexe sportif (lotissement « La Chataigneraie »). Le coût de la consommation électrique sera facturé à la Société SOGEA par la commune.

Vote, à l'unanimité, un groupement de commande avec la CAMY pour une mission de diagnostic et d'étude de mise en accessibilité des arrêts de bus sur la Commune pour les personnes handicapées. Il s'agit d'avoir un prestataire unique avec la CAMY afin de pouvoir bénéficier de tarifs préférentiels mais cela ne concerne uniquement que les études et non les travaux !

Monsieur Larchevêque demande si cela concerne les travaux.

Monsieur Scopel lui répond que non et qu'il s'agit uniquement de l'étude et les pronostics. Pour les travaux nous préférons être autonomes.

Vote, à l'unanimité, la demande de subvention auprès du Conseil Régional d'Ile de France et du Centre National pour le développement du sport pour la réfection du sol du Gymnase Georges Davot pour une surface de 1 157 m².

Monsieur Martinez indique qu'il s'agit d'un revêtement de type parquet, utilisé 80 h par semaine au total (22 h pour le Lycée, 35 h pour les scolaires et le reste pour les associations).

L'évaluation du coût des travaux est de 130 000 €. Diverses demandes de subventions ont été faites : 24 700 € au Conseil Régional, 15 600 € au Centre National pour le Développement des Sports. Il y a un autofinancement de la Commune de 89 700 €. Sera appliqué par convention auprès du Lycée pour un montant de 50 % du coût de la commune puisque le Lycée occupe le gymnase et ne respecte pas les lieux.

Vote, à l'unanimité, la mise en place d'activités « aquabike » à la piscine. Monsieur Martinez fait lecture d'un document accès à tout public sur les bienfaits de l'aquabike. Bizarrement Monsieur le Maire ne l'interrompt pas sur cette lecture fastidieuse et qui ne contient aucun tableau chiffré.

Monsieur Martinez indique que 11 vélos ont été achetés par la commune et que les inscriptions se font auprès de Monsieur Chapuis.

AP : Après renseignements pris, le coût total de cet investissement en matériel est d'environ 16 500 € !!! Nous remarquons qu'aucune étude sur le retour d'investissement n'a été présentée !

Vote, à l'unanimité, la décision modificative n° 1 du budget de la Commune. Il s'agit d'une régularisation d'écriture comptable vue avec le percepteur.

Vote, à l'unanimité, la Décision modificative n° 1 du Budget Les Feuilleux. Il s'agit d'une régularisation d'écriture comptable vue avec le percepteur.

Vote, à l'unanimité, la dissolution du budget de la Caisse des Ecoles puisque cela n'a pas été utilisé depuis 3 ans. Le budget Caisse des Ecoles et MPT ont été intégrés dans le budget général de la ville. Le budget reste le même mais cela évite de voter 3 budgets séparés.

Monsieur le Maire indique que dès qu'il y a besoin de quelque chose, la mairie paye, donc ce budget est inutile.

AP : Nous sommes persuadés qu'il s'agit d'une volonté de la commune de ne pas avoir fait fonctionner pendant 3 ans la Caisse des Ecoles sachant que les excédents étaient placés et pouvaient être utilisés pour les projets plus ambitieux. Pourquoi ne pas avoir fait la même chose avec le CCAS qui avait un fonctionnement identique ?

Vote, à l'unanimité, l'autorisation d'engager les dépenses en investissement avant le vote du Budget 2014. Il s'agit d'autoriser la Municipalité à dépenser 25 % du Budget N-1 en investissements. A noter que le vote du budget doit avoir lieu au 31.03.2014 au plus tard !

Vote, à l'unanimité, l'autorisation d'engager les dépenses d'acompte des subventions aux associations avant le vote du Budget 2014. Il s'agit d'une avance de 80 000 € afin que les Associations puissent être en adéquation avec leurs fonctionnements.

Vote, à l'unanimité, l'application de l'indexation des loyers pour l'année 2014. Il s'agit d'appliquer l'indice de référence qui indique le montant des loyers au prix du m². Pour les logements, l'indice est désormais de 5.51, soit + 091 %, pour les annexes le prix est de 2.74, soit + 0.74 %.

Vote, à l'unanimité, l'application de l'indexation pour la tarification du chauffage dans les logements communaux à compter du 01 Janvier 2014. Pour 2014, l'application est la suivante :

- Logements de – 80 m² : 1000 € annuels (+ 0.08%)
- Logements de + 80 m² : 1223 € annuels (+0.08%)

Vote, à l'unanimité, la détermination du taux d'indemnité de Conseil du receveur municipal. Etant donné qu'il y a un nouveau receveur municipal depuis le mois de Juin 2013, il convient de déterminer le taux de son indemnité annuelle. Le Conseil décide de lui accorder 100 % de ce taux, ce qui correspond à environ 1300n à 1400 € annuels.

Cette délibération sera à revoter en Mars 2014 par le nouveau conseil municipal.

Vote, à l'unanimité, le tarif de la soirée du Réveillon de fin d'année et de la vente de bouteilles de champagne. Il est proposé les tarifs suivants :

- Adultes : 70 €
- Enfants : 36 €
- Bouteille de champagne : 18 €

Monsieur Larchevêque indique que la Commune ne fait pas de bénéfices sur cette soirée, et que le coût de revient de celle-ci sera minime.

A ce jour, il y a 122 personnes d'inscrites : 120 adultes et 1 enfant (*AP : cherchez l'erreur !!!*) et cela concerne 95 % de Porchevillois ! (????!!!!???)

Vote, à l'unanimité, le tarif des locations de DVD. Il est décidé d'un abonnement annuel de 20 € pour les Porchevillois et 30 € pour les extra-muros. De plus, il sera appliqué une pénalité de retard de 1 € par jour et par support (y compris les livres et les CD).

Vote, à l'unanimité, le tarif des séances de Cinéclub organisées par la Commune. Il s'agit d'une séance par mois :

- **Mercredi après-midi (en famille)** : 2 € pour les adultes et 1 € pour les enfants, et Gratuit pour les enfants qui sont inscrits au Centre de loisirs.
- **Lundi / Jeudi après midi** : 2 € pour les adultes
- **Samedi soir** : 1 € pour les ados.

Vote, à l'unanimité, du Tarif des activités « Aquabike ». Cela concerne uniquement les adultes. Il y a des séances d'initiation pendant les vacances de Noël. Les tarifs sont les suivants : gratuits pour les Porchevillois mais ils doivent s'acquitter de l'entrée piscine et 4 € pour les extra-muros + l'entrée piscine. Les séances sont de 40 minutes !

Pour les séances entre Janvier et Juillet 2014 les tarifs pour une séance de 40 minutes sont les suivants, à noter qu'il s'agit de tarifs promotionnels :

Porchevillois : 4 € + entrée piscine ou 38 € le carnet de 10 séances (+ les entrées piscine)

Extra-muros : 8 € + entrée piscine ou 76 € le carnet de 10 séances (+ les entrées piscine)

Monsieur Larchevêque signale qu'il y a une erreur sur les horaires des dernières séances puisqu'il est indiqué qu'elles sont de 45 minutes ! Monsieur le Maire avec son humour lui précise que les 5 minutes supplémentaires sont pour que les participants sortent les vélos de l'eau ! (AP : LOL)

Monsieur Martinez précise que les Porchevillois ont pu découvrir cette activité lors du téléthon !

Approuve, à l'unanimité, le projet de Travaux de Renforcement du Boulodrome avec le Plan de Financement prévisionnel auprès de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'environnement et de l'énergie unité territoriale des Yvelines.

L'Etat accepte de financer la mise en état du boulodrome pour un montant de 235 000 €. La Société Total a refusé de participer au financement du fait qu'elle a payé le délaissement d'un pavillon rue de Seine sur la commune d'Issou.

Accepte, à l'unanimité, le ralliement à la procédure de renégociation du contrat groupe assurance statutaire du Centre Interdépartemental de Gestion. Il s'agit d'un contrat d'assurances statutaires et obligatoires pour le personnel municipal.

Vote, à l'unanimité la création d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe, à temps complet. Il s'agit d'une promotion interne, pour monter d'un échelon la personne méritante, dixit Monsieur le Maire.

Présentation des projets du Conseil Municipal d'enfants et décision sur leur faisabilité :

- Projet n°1 : Acquisition de tablettes tactiles pour les enfants du Cycle 3 (du CE2 au CM2) :

Il s'agit d'acquérir 1 tablette pour 2 élèves, à raison d'une classe par an, ce qui équivaut à 12 tablettes par classe. Le coût d'une tablette est d'environ 300 € (matériel + logiciel + connexion Wifi).

Il faudra prévoir le montant de cette acquisition sur le budget 2014 avec la maintenance et le coût de remplacement éventuel.

Il y a un accord de principe à 100 %.

- Projet n° 2 : Rénovation du City Stade :

Monsieur Scopel indique qu'il suffira de repeindre les tables de ping-pong et les armatures métalliques du terrain de basket, foot, handball et d'entretenir les espaces verts.

Il y a un accord de principe à 100 %.

- Projet n° 3 : Agrandissement de la cours de l'école :

Il s'agit de supprimer un portail pour récupérer un peu du passage devant la salle polyvalente.

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'un passage pour les pompiers et qu'il y aura aussi des problèmes lors de la location de la salle des fêtes car une des sorties de secours de la salle des fêtes donnera accès à l'école librement.

Ce projet n'est pas faisable, mais il faudra expliquer aux jeunes conseillers municipaux la raison de cette réponse négative.

Vote contre à l'unanimité !

- Projet n° 4 : Ouverture d'un espace le week-end :

Il s'agit d'une demande de la part des enfants d'avoir un espace à eux le week-end, hors Centre de loisirs.

Madame Auvray demande comment cela va-t-il se passer si un week-end il y a un effectif de 40 enfants ? Madame Dhondt lui répond avec humour : « On t'appelle ». !

Un débat s'ouvre entre les élus concernant la surveillance, sur la responsabilité en cas d'accidents, sur l'utilisation éventuelle des jeux de société, sur le lieu qui leur sera accordé, sur l'encadrement des enfants, etc etc.

Madame Roland intervient en indiquant que dans un premier temps il faut définir quel sera le local qui leur sera proposé, puis dans un deuxième temps on définira le fonctionnement de celui-ci.

Monsieur le Maire demande à l'ensemble des élus s'ils sont d'accord ou non sur le principe, sachant qu'il faudra créer un groupe de travail au sein du conseil pour l'organisation du projet. Il leur propose un local le samedi après midi de 14 h à 18 h.

Vote pour l'accord de principe : 13 pour et 2 abstentions (Madame Fabre et Monsieur Larchevêque).

- **Projet n° 5 : Organisation d'un bal destiné aux Restos du Cœur :**

La date proposée est celle du 31 Mai 2014 avec une collecte de vêtements et vente de gâteaux. Les tarifs du bal sont de 1 € pour les 6/17 ans, 2 € pour les adultes et gratuit pour les moins de 6 ans.

Madame Roland intervient de nouveau en indiquant que la date risque d'être changée car le 31 Mai est un long week-end !

Monsieur le Maire propose que les enfants regroupent les vêtements et tiennent un stand à la Foire à Tout du 1^{er} Mai pour les vendre.

Il y a un accord de principe à 100 %.

Vote, à l'unanimité, la présentation du rapport d'activité 2012 de la CAMY, ainsi que du compte administratif général de la CAMY, de l'assainissement de l'eau et de la zone des Graviers.

Les élus prennent acte du compte administratif 2012 et du rapport d'activités.

Vote, à l'unanimité, la présentation du rapport d'activité du syndicat d'énergie des Yvelines 2012. Monsieur Scopel entame la lecture du rapport et Monsieur le Maire l'interrompt et indique que ce rapport sera à disposition à l'accueil.

Vote, à l'unanimité, le débat portant sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) dans le cadre de l'élaboration du PLU, pour rajout d'une zone d'équipement.

Cela fait suite à la réunion du 15.06.2013 et à la présentation au public en Septembre 2013. Il s'agit d'ajouter une zone d'équipement en prévision des besoins en logement sur Porcheville et d'aménager une certaine partie du territoire pour construire un équipement supplémentaire. L'emplacement se situe entre la Rue de la Grande Remise et la Rue des Voyers.

Questions diverses :

1 – Monsieur Larchevêque demande ce qu'il en est de la construction de l'internat ?

Monsieur le Maire indique qu'ils ont relancé le projet mais apparemment ils n'ont pas les fonds nécessaires à la construction. Ils ont demandé au Maire de signer à nouveau le permis de construire car l'autre arrive à échéance.

De plus, ils vont payer 8 € par élève tous les ans pour le gymnase, ce qui représente 4 000 € annuels, ce qui équivaut à la facture de chauffage.

2 – Monsieur René Charron indique que la Rue de la Zone Industrielle qui va au bal trap est une véritable décharge : dépôt sauvage de ferraille, une vieille caravane, gravats, etc.

Monsieur le Maire indique qu'il a demandé à ce que cet endroit soit nettoyé et a autorisé les entreprises avoisinantes d'y mettre une benne pour éviter le dépotoir sauvage. Ceci est une autorisation provisoire car il s'agit d'une compétence de la CAMY et qu'il va saisir les Services Techniques de la CAMY pour faire le nécessaire pour l'enlèvement des bennes et de l'entretien environnant.

3 – Monsieur René Charron indique que la haie du LEP Rue des Guignières déborde de partout.

Monsieur le Maire va saisir le LEP et leur demander d'entretenir leur haie.

Monsieur Larchevêque indique qu'en fait il leur manque de l'huile de coude.

La séance est levée à 22 h 48

AP : Il est curieux que la quasi-totalité du public trainait à sortir de la salle du Conseil à la fin de celui-ci .Chose inhabituelle. Seules 4 personnes sont sorties de la Mairie (dont nous faisons partie) lorsque le rideau de fer de la Mairie s'est fermé juste derrière nous, prenant ainsi en otage le reste du public... sans doute une 3^{ème} mi-temps en privée était-elle prévue !!!????!!!

La campagne municipale a d'ores et déjà commencé !!!!